États financiers annuels – 31 mars 2021

Fonds de bitcoins CI

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au porteur de parts, fiduciaire et gestionnaire du Fonds de bitcoins CI (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, et l'état du résultat global, l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et le tableau des flux de trésorerie pour la période close à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du Fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 23 juin 2021

Fonds de bitcoins CI

État de la situation financière
Au 31 mars 2021
(en dollars américains, sauf indication contraire)
(en dollars, sauf les montants par part et les parts en circulation)

	2021
Actif	
Actifs courants	
Placements	–
Trésorerie	150 000
Dividendes à recevoir	–
Intérêts à recevoir	–
Montant à recevoir pour les placements vendus	–
Montant à recevoir pour la souscription de parts	–
Total de l'actif	150 000
Passif	
Passifs courants	
Frais de gestion à payer	–
Frais d'administration à payer	–
Total du passif	–
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	150 000
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série :	
Série A	120 000
Série F	10 000
Série I	10 000
Série P	10 000
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part :	
Série A	10,00
Série F	10,00
Série I	10,00
Série P	10,00
Nombre de parts rachetables en circulation :	
Série A	12 000
Série F	1 000
Série I	1 000
Série P	1 000

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds de bitcoins CI

État du résultat global

pour la période allant de la création au 31 mars 2021
(en dollars, sauf les montants par part et le nombre de parts)

	2021
Revenus	
Gain (perte) net sur les placements	
Dividendes	–
Intérêts aux fins des distributions	–
Profit (perte) net(te) réalisé(e) sur la vente de placements	–
Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements	–
Total des revenus	–
Charges	
Frais de gestion (note 3)	–
Frais d'administration (note 3)	–
Commissions et autres coûts de transaction du portefeuille	–
Total des charges	–
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**–**
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série :	
Série A	–
Série F	
Série I	
Série P	–
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part :	
Série A	–
Série F	
Série I	
Série P	–
Nombre moyen pondéré de parts :	
Série A	12 000
Série F	1 000
Série I	1 000
Série P	1 000

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds de bitcoins CI

État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
pour la période allant de la création au 31 mars 2021
(en dollars)

	2021 Série A	2021 Série F	2021 Série I	2021 Série P	2021 Total du Fonds
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, au début de la période	–			–	–
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	–			–	–
Distributions aux porteurs de parts rachetables					
Revenu de placement net	–			–	–
Profits nets réalisés	–			–	–
Remboursement de capital	–			–	–
Total des distributions aux porteurs de parts rachetables	–			–	–
Transactions sur parts rachetables					
Produit de l'émission de parts rachetables	120 000	10 000	10 000	10 000	150 000
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	–			–	–
Rachat de parts rachetables	–			–	–
Augmentation (diminution) nette au titre des transactions sur parts rachetables	120 000	10 000	10 000	10 000	150 000
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	120 000	10 000	10 000	10 000	150 000
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	**120 000**	**10 000**	**10 000**	**10 000**	**150 000**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds de bitcoins CI

Tableau des flux de trésorerie

pour la période allant de la création au 31 mars 2021

(en dollars)

	2021
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	–
Ajustements au titre des éléments suivants :	
(Profit) perte net(te) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	–
Variation de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés	–
Commissions et autres coûts de transaction du portefeuille	–
Produit de la vente et de l'échéance de placements et de dérivés	–
Achat de placements et de dérivés	–
(Augmentation) diminution des dividendes à recevoir	–
(Augmentation) diminution des intérêts à recevoir	–
Augmentation (diminution) des frais de gestion à payer	–
Augmentation (diminution) des frais d'administration à payer	–
Trésorerie nette provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	–
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	
Produit de l'émission de parts rachetables	150 000
Montant versé au rachat de parts rachetables	–
Trésorerie nette provenant des (affectés aux) activités de financement	150 000
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	150 000
Trésorerie (découvert bancaire), au début de la période	–
Trésorerie (découvert bancaire), à la fin de la période	**150 000**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes annexes

1. LE FONDS

1. LE FONDS

Le Fonds de bitcoins CI (le « Fonds ») a été constitué en fiducie par Placements CI, en sa qualité de fiduciaire, en vertu des lois de la province de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie cadre modifiée et mise à jour datée du 21 avril 2020 et de l'annexe A modifiée datée du 31 mars 2021. Il a été constitué le 31 mars 2021.

Placements CI est le gestionnaire et le fiduciaire (le « gestionnaire » et le « fiduciaire ») du Fonds. Le gestionnaire est une filiale en propriété exclusive de CI Financial Corp. (Bourse de Toronto [TSX] : CIX). La Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire (le « dépositaire ») du Fonds.

Le siège social du gestionnaire et du Fonds est situé au 2, rue Queen Est, 20e étage, Toronto (Ontario), M5C-3G7.

Le Fonds a pour objectif de placement de fournir aux porteurs de parts une exposition au bitcoin par l'intermédiaire d'une plateforme de fonds de qualité institutionnelle. À cette fin, il investira la totalité ou la quasi-totalité de son actif dans le FNB de bitcoins CI Galaxy.

Le Fonds offre des parts des séries A, F, I et P.

Les parts de série A sont offertes à tous les investisseurs et ne peuvent être souscrites qu'en dollars américains. Les parts de série F ne sont offertes qu'aux investisseurs qui participent à des programmes à honoraires par l'entremise de la société de leur représentant.

Les parts de série I ne sont offertes qu'aux clients institutionnels et aux investisseurs que nous avons approuvés et qui ont contracté un engagement relatif aux comptes de série I. Les parts de série I ne peuvent être souscrites qu'en dollars américains. Les parts de série P sont offertes à tous les investisseurs. Elles ne peuvent être souscrites qu'en dollars américains.

La publication de cet état de la situation financière au 31 mars 2021 a été autorisée par le gestionnaire pour le compte du Fonds le 31 mars 2021.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'état de la situation financière a été établi conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») applicables à la préparation de tels états financiers.

Les principales méthodes comptables utilisées par le Fonds sont résumées ci-après :

a. Trésorerie

La trésorerie est constituée de fonds déposés.

b. Juste valeur des instruments financiers et des opérations de placement

À l'exception de la trésorerie, le Fonds évalue ses instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération.

c. Évaluation des parts

La valeur liquidative par part pour chaque série de parts du Fonds est calculée à la fin de chaque jour ouvrable complet du bureau du gestionnaire en divisant la valeur liquidative de chaque série de parts par le nombre de parts en circulation de cette série.

d. Classement des parts
Les parts du Fonds sont classées en tant que passifs financiers, conformément à l'IAS 32, *Instruments financiers : présentation*, car elles ne répondent pas à la définition d'instruments remboursables au gré du porteur permettant de les classer en tant qu'actions conformément à l'IAS 32 à des fins de présentation de l'information financière.

e. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation
Le dollar américain est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds.

f. Comptabilisation du revenu
Les intérêts à distribuer présentés dans l'état du résultat global correspondent à l'intérêt reçu par le Fonds et sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

g. Conversion de devises
Les montants en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle comme suit : les placements et les autres actifs et passifs à la juste valeur sont convertis au cours du change de clôture chaque jour ouvrable; les revenus et les charges, les achats, les ventes et les règlements de placements, sont convertis au cours du change en vigueur à la date des opérations en cause.

h. Commissions et autres coûts de transaction du portefeuille
Les coûts de transaction, notamment les commissions de courtage, engagés lors de l'achat et de la vente de titres, sont comptabilisés dans l'état du résultat global sous « Commissions et autres coûts de transaction ».

i. Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part
L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, dans les états du résultat global est déterminée en divisant l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque série d'un Fonds par le nombre moyen pondéré de parts de cette série en circulation au cours de l'exercice.

j. Utilisation d'estimations
Pour préparer l'état financier selon les IFRS, le gestionnaire doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés à la date de l'état financier. Ces estimations sont faites en fonction de l'information disponible à la date de publication de l'état financier. Les résultats réels pourraient différer considérablement des estimations.

3. CHARGES

Frais de gestion
Le gestionnaire du Fonds, en contrepartie des frais de gestion qu'il reçoit, fournit les services de gestion requis pour les activités quotidiennes du Fonds, y compris la gestion des portefeuilles de placements du Fonds et le détachement de personnel de direction clé.

Les frais de gestion sont calculés selon un pourcentage de la valeur liquidative de chaque série du Fonds (autre que les parts des séries I et P) à la fin de chaque jour ouvrable, plus les taxes applicables, et sont payés mensuellement. Des frais de gestion négociés entre l'investisseur et le gestionnaire sont imputés directement aux investisseurs dans les parts des séries I et P.

Pour chaque part des séries I et P du Fonds, les frais de gestion, plus les taxes applicables, sont négociés entre l'investisseur et le gestionnaire et payés directement par les investisseurs au gestionnaire sur une base trimestrielle, et ne sont pas imputés au Fonds.

	Série A (%)	Série F (%)	Série I (%)	Série P (%)
Frais de gestion	0,90	0,40	Négociés et payés directement par les investisseurs	Négociés et payés directement par les investisseurs

Frais d'administration

Le gestionnaire absorbe tous les frais d'exploitation du Fonds (à part certaines taxes, certains coûts d'emprunt et certains nouveaux droits gouvernementaux) en échange de frais d'administration annuels, plus les taxes applicables. Les frais d'administration sont calculés selon un pourcentage annualisé de la valeur liquidative de chaque série du Fonds (autre que les parts de série I) à la fin de chaque jour ouvrable, et sont payés mensuellement.

Des frais d'administration négociés entre l'investisseur et le gestionnaire sont imputés directement aux investisseurs des parts de série I.

	Série A (%)	Série F (%)	Série I (%)	Série P (%)
Frais d'administration fixes	0,05	0,05	Négociés et payés directement par les investisseurs	0,05

Il incombe au Fonds de payer les commissions de courtage, les écarts et tous les autres frais d'opérations, y compris les coûts liés aux dérivés et au taux de change, selon le cas.

4. GESTION DU CAPITAL ET OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parts rachetables émises et en circulation représentent le capital du Fonds. Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts rachetables et cessibles de chaque série. Il n'existe aucune restriction ou exigence spécifique en matière de capital pour le Fonds, sauf en ce qui a trait au montant minimal des souscriptions. Conformément aux objectifs de placement décrits à la note 1, le Fonds s'efforce d'investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés, tout en maintenant suffisamment de liquidités.

Le 31 mars 2021, le gestionnaire a effectué un placement initial de 150 000 $ dans le Fonds.